

Séance ordinaire du 17 décembre 2018

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-septième jour du mois de décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures cinquante-deux, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Anne Bernier, assistante-greffière.

CV-2018-08-46

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre 2018, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 10.1 intitulée :

« Environnement »

Mandat à la commission consultative de l'environnement relativement à l'agrire du frêne, modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et mandat à cette commission relativement à la fluoration de l'eau potable dans les trois usines de production d'eau potable sur le territoire de la ville
Document d'aide à la décision ENV-2018-025 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et promotion »

Demande d'aide financière pour la création et les premières années d'opération du projet de Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis
Document d'aide à la décision DEV-2018-152-R-1 »

« Approvisionnement »

Option de renouvellement du contrat pour la production de l'*Événement Surface* et financement afférent
Document d'aide à la décision APP-2018-171-R-1 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-47

Période de questions

Environ dix personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des

questions et émettent des commentaires.

CV-2018-08-48

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 10 décembre 2018.

Adoptée à l’unanimité

CV-2018-08-49

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 4 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 4 décembre 2018 est déposé.

CV-2018-08-50

Gestion de la performance

[Document d’aide à la décision GCH-2018-078](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D’autoriser la possibilité de consentir des journées supplémentaires aux cadres qui surpassent les attentes de leur supérieur immédiat, en cohérence avec l’esprit du programme, et ce, selon les critères définis en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2018-078.

Adoptée à l’unanimité

CV-2018-08-51

Modification du titre du Service sociocommunautaire de la Direction de la vie communautaire

[Document d’aide à la décision GCH-2018-083](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De modifier le titre du Service sociocommunautaire pour Service du

développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-52

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville

[Document d'aide à la décision GRE-2018-246](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2018-246, est déposé, à titre d'information.

CV-2018-08-53

Dépôt des rapports mensuels des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre, du 1^{er} au 31 octobre et du 1^{er} au 30 novembre 2018

[Document d'aide à la décision GRE-2018-294](#)

Les rapports mensuels des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre, du 1^{er} au 31 octobre et du 1^{er} au 30 novembre 2018, sont déposés, à titre d'information.

CV-2018-08-54

Dépôt du rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2018-021](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018 de la Société de transport de Lévis est déposé, à titre d'information.

CV-2018-08-55

Disposition de véhicules et d'équipements pour l'encan d'octobre 2018 et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision INF-EM-2018-010](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter le fruit de la vente des véhicules et d'équipements pour des dépenses d'immobilisations, en remplacement de véhicules ou d'équipements, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-56

Financement des dépenses excédentaires afférentes aux opérations de déneigement

Document d'aide à la décision INF-2018-023

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter les crédits additionnels en provenance de droits de mutation au montant de 750 000 \$ aux postes de dépenses mentionnés à l'annexe A de la fiche de prise de décision INF-2018-023, afin de financer les dépenses excédentaires afférentes aux opérations de déneigement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-57

Approbation du Règlement numéro 151 autorisant un emprunt à long terme de 1 775 000 \$ pour le financement de divers projets de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision INF-2018-022

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le Règlement numéro 151 autorisant un emprunt à long terme de 1 775 000 \$ pour le financement de divers projets, conformément à la résolution 2018-171 adoptée par la Société de transport de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-58

Abrogation de la résolution CV-2018-06-64 « Financement de la dépense relative à la mise en place du plan d'actions concernant l'arrivée d'une épidémie de l'agrile du frêne »

[Document d'aide à la décision INF-TP-2018-006](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'abroger la résolution CV-2018-06-64 « Financement de la dépense relative à la mise en place du plan d'actions concernant l'arrivée d'une épidémie de l'agrile du frêne ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-59

Crédits additionnels pour assumer les dépenses relatives aux coûts de réalisation de parcours actifs

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-031](#)

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'autoriser les crédits additionnels au montant de 1 000 \$ au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2018-031, pour assumer les dépenses relatives aux coûts de réalisation de parcours actifs. Ce montant correspond à la subvention de 1 000 \$ provenant de l'appel de projets pour l'achat de matériels de jeux actifs extérieurs de l'Unité régionale de loisir et de sport Chaudière-Appalaches déposée dans le poste budgétaire indiqué à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-60

Demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions de Chaudière-Appalaches pour l'acquisition et l'installation d'une remontée mécanique quadruple au Centre de plein air de Lévis

Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-030

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions de Chaudière-Appalaches pour l'acquisition et l'installation d'une remontée mécanique quadruple au Centre de plein air de Lévis, et d'autoriser le directeur général à signer cette demande d'aide financière et l'ensemble des documents de suivi du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui sont nécessaires à l'obtention de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-61

Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2018-027](#)

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De conclure l'entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022 à intervenir avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et autres, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2018-027, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-62

Candidature de la Ville au concours des Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches 2019

[Document d'aide à la décision DEV-2018-148](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la mise en candidature de la Ville dans la catégorie *Services touristiques* au concours des *Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches 2019*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-63

Cession du contrat pour la fourniture du service de signaleuses ou signaleurs

[Document d'aide à la décision APP-2018-164](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De céder le contrat pour la fourniture du service de signaleuses ou signaleurs (appel d'offres 2017-50-106), attribué le 2 octobre 2017 par la résolution CV-2017-09-32 à Villéco inc., à l'entreprise cessionnaire 9300-4901 Québec inc., à compter du 1^{er} décembre 2018, date du transfert des opérations à l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-64

Attribution du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2018-166](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de la Ville (appel d'offres 2018-50-100), de la façon suivante :

- lot D, à Eddy Fugère inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 268 950 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans;
- lot E1, à Eddy Fugère inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une

dépense estimée à 231 150 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans;

conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-65

Ratification du contrat d'acquisition d'ordinateurs avec le regroupement d'achats des Villes de Montréal, Québec et Lévis, avis de modification et option de prolongation

[Document d'aide à la décision APP-2018-168](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De ratifier le contrat d'acquisition d'ordinateurs avec le regroupement d'achats des Villes de Montréal, Québec et Lévis à CPU service inc. au montant de 308 200,34 \$, avant TPS et TVQ, tel que prévu à la résolution CV-2016-11-69.

De modifier le contrat pour l'acquisition d'ordinateurs avec le regroupement d'achats des Villes de Montréal, Québec et Lévis, numéro 2, attribué à CPU service inc., au montant de 107 697,51 \$ avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-168, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

D'exercer l'option de prolongation d'une année supplémentaire débutant le 1^{er} janvier 2019, pour le contrat d'acquisition d'ordinateurs avec le regroupement d'achats des Villes de Montréal, Québec et Lévis attribué à CPU services inc., au montant estimé de 250 000 \$, avant TPS et TVQ, tel que prévu à l'entente négociée par le regroupement d'achats.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-66

Contrat de service à intervenir avec le Centre de plein air de Lévis relatif à la gestion et à l'exploitation du Centre de plein air de Lévis

Document d'aide à la décision APP-2018-162

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De conclure le contrat de service à intervenir avec le Centre de plein air de Lévis, relatif à la gestion et à l'exploitation du Centre de plein air de Lévis, d'une durée globale de quatre ans, à raison de 47 148,47 \$, avant taxes pour l'année 2019 et majoré en fonction de l'indice des prix à la consommation, pour la moyenne annuelle de la région de Québec établis par Statistiques Canada, pour les trois années subséquentes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-162, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CV-2018-08-67

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-69 modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-69 modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie de l'avenue des Belles-Amours (secteur Charny).

CV-2018-08-68

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-70 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-70 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir les interdictions de stationner aux intersections des rues Wolfe, de l'Entente et Saint-Omer (secteur Lévis).

CV-2018-08-69

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-71 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-71 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir l'interdiction de stationner sur une partie de la rue Pierre-Bouchard (secteur Lévis) et sur une partie de la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas).

CV-2018-08-70

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-72 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-72 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Wolfe (secteur Lévis).

CV-2018-08-71

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-73 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-73 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir l'utilisation d'une partie de la piste cyclable et récréative du parc linéaire du Grand-tronc.

CV-2018-08-72

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-74 modifiant le Règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2018-036](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-74 modifiant le Règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'augmenter le montant projeté de la réserve financière de 1 500 000 \$ à 2 500 000 \$.

CV-2018-08-73

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-62 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2019 et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-019

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-62 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2019 et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
 - d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
 - d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
 - de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.
-

CV-2018-08-74

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-63 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2019 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-63 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2019 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2019, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CV-2018-08-75

Adoption du Règlement RV-2018-18-64 modifiant certains règlements quant au délai de prescription afférent à la commission d'infractions

[Document d'aide à la décision URBA-2018-022](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-64 modifiant certains règlements quant au délai de prescription afférent à la commission d'infractions a pour objet de prévoir que le début du délai de prescription à une infraction à certains règlements d'urbanisme se prescrit par un an à compter de la date de connaissance de la perpétration de l'infraction ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2018-18-64 modifiant certains règlements quant

au délai de prescription afférent à la commission d'infractions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-76

Adoption du Règlement RV-2018-18-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats

[Document d'aide à la décision URBA-2018-022](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats a pour objet :

- ✓ de prévoir les dispositions nécessaires afin qu'un permis ou un certificat d'autorisation soit délivré en ligne;
- ✓ de préciser qu'un permis ou un certificat d'autorisation peut être révoqué;
- ✓ de permettre, à certaines conditions et conformément au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, la reconstruction d'un bâtiment principal protégé par droits acquis sur un terrain situé en bordure d'une rue privée ou enclavé;
- ✓ de prévoir une infraction dans le cas où une personne fournit des documents erronés, fait de fausses déclarations ou de fausses représentations dans le cadre de l'application du règlement;
- ✓ de préciser que le maintien en état de travaux sans permis est une infraction ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2018-18-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-77

Adoption du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (afin d'en assurer la conformité au Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-202](#)

ATTENDU qu'en regard des commentaires reçus et après analyses, les modifications suivantes ont été apportées au règlement :

- l'ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée dans la zone H1008;

- le retrait de la quantité maximale de logements prévue dans la zone M2567 pour les usages Habitation multifamiliale isolée, jumelée, en rangée et habitation collective;
- agrandissement des zones H0954 et M2645;
- ajout de précisions dans le cas des usages C113 et P8, afin que le coefficient d'occupation du sol, le nombre d'étage minimum ainsi que les exigences en termes de stationnement souterrain et étagé ne s'appliquent pas dans la zone M2564;
- ajout de précisions afin de prévoir :
 - que les exigences en matière d'ilots de verdure pour un usage Habitation s'appliquent par terrain et non par espace de stationnement;
 - que les talus de forte pente associés aux talus rocheux de même que les abords inférieurs, supérieurs et les talus associés à une zone à risque de glissement de terrain ne sont pas compris dans le calcul de la superficie d'un terrain pour le calcul de la densité résidentielle et la superficie maximale d'un terrain;
 - d'exiger une bande gazonnée de 2 mètres entre un stationnement situé en cour avant ou avant secondaire et la limite du terrain;
 - que l'exception, pour certaines zones, visant à ne pas exiger d'arbres en cour avant lorsqu'un bâtiment principal est implanté à moins de 6 mètres de la limite avant du terrain s'applique également dans le cas d'une cour avant secondaire.

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'assurer la conformité du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, notamment par :

- la révision de la classification des usages et la modification de plusieurs grilles des spécifications afin d'assurer la cohérence entre cette nouvelle classification et les usages autorisés dans les zones;
- l'insertion de la méthode de calcul de la densité dans le cas d'un usage résidentiel et dans le cas d'un usage autre que résidentiel;
- l'introduction de nouveaux seuils d'exclusivité;
- l'élargissement de la possibilité de construire des stationnements étagés ou souterrains;
- la modification des dispositions concernant les droits acquis dans le cas d'un bâtiment dérogatoire dans les zones situées en bordure de l'axe structurant de type 1 (tronçon de la route des Rivières au nord de l'autoroute Jean-Lesage et du boulevard Guillaume-Couture jusqu'à la route Monseigneur-Bourget);
- la modification des grilles des spécifications des zones situées en bordure de l'axe structurant de type 1 et l'ajout de dispositions

spécifiques compte tenu du contexte particulier de ces zones;

- la modification aux grilles des spécifications dans les zones commerciales se trouvant dans une affectation « Noyau de proximité de type 2, 3 ou 4 » à l'exception de l'affectation « Noyau de proximité de type 3 » se retrouvant dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon;
- l'ajustement du zonage et des usages autorisés en fonction de la délimitation des secteurs prioritaires et de réserve;
- l'ajustement du zonage et des usages autorisés en fonction de modifications effectuées aux affectations du territoire;
- l'introduction d'une densité résidentielle minimale sur les terrains d'un hectare et plus qui sont présentement vacants ou sous-utilisés;
- l'introduction d'une superficie maximale de terrain pour certaines zones se trouvant dans une affectation « Rurale »;
- le retrait de superficies maximales de plancher et d'occupation au sol pour des usages du groupe C3 Commerce au détail et de gros et service para-industriel situées dans une affectation « Artère commerciale » ou « Industrielle »;
- la révision de plusieurs dispositions spécifiques à une zone afin d'assurer la cohérence avec l'ensemble des autres modifications effectuées;
- le remplacement du plan de zonage compte tenu du nombre de modifications effectuées aux délimitations des zones sur l'ensemble du territoire;
- le remplacement du format des grilles des spécifications ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-07-26, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-202.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-78

Demande d'aide financière pour la création et les premières années d'opération du projet de Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2018-152-R-1](#)

ATTENDU que le projet de Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis, dont l'implantation est proposée dans l'Innoparc Lévis par la Ville et l'incubateur AG-Bio Centre, s'inscrit directement dans la vision du nouveau

Gouvernement du Québec et du premier ministre François Legault, qui proposait, dans son livre intitulé *Cap sur un Québec gagnant* (2013), la création et le développement de zones d'innovation favorisant le maillage entre le développement économique, la recherche, l'éducation et la qualité de vie ;

ATTENDU que l'Innoparc Lévis constitue l'une des zones d'innovation nommément citées à ce titre par monsieur Legault dans son livre comme étant « l'un des exemples phares qui pourraient servir de guides à d'autres régions désireuses de créer des zones d'innovation » ;

ATTENDU que le projet de Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis permettra d'offrir aux entreprises en démarrage un site d'implantation idéal à Lévis, au sein duquel celles-ci pourront retrouver tous les services d'appui à l'innovation et à l'entrepreneuriat, en plus de canaliser les expertises de plusieurs partenaires et institutions du milieu en faveur de l'attraction, de la rétention et de l'expansion d'entreprises innovantes ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De soumettre au Gouvernement du Québec, par le biais de la ministre déléguée au développement économique régional et ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches, une demande d'aide financière globale à hauteur de 5 500 000 \$ pour la création et les cinq premières années d'opération du projet de Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis, à raison de 1 100 000 \$ par année, et de transmettre copie conforme de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au président du Conseil du Trésor, monsieur Christian Dubé, ainsi qu'au ministre de l'Économie et l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-79

Option de renouvellement du contrat pour la production de l'Événement *Surface* et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-2018-171-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'exercer la deuxième option de renouvellement prévue au contrat pour la production de l'Événement *Surface*, pour un montant forfaitaire de 235 135 \$, avant taxes, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres 2016-75-125 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

De financer une partie de cette dépense au montant maximal de 150 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de *Célébrations Lévis 2011*.

De financer une partie de cette dépense relative au montant maximal de 43 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-80

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2018-08-81

Félicitations à l'équipe de hockey Les chevaliers de Lévis

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'équipe de hockey Les chevaliers de Lévis, ligue Midget AAA, pour avoir remporté la grande finale du *Challenge Midget AAA CCM 2018* le 16 décembre 2018, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-82

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

À 20 heures 06, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière
